

Entrave syndicale au Louvre : Tu me bloques le musée, je te bloque la messagerie !

Communiqué de l'intersyndicale CGC-CGT-FSU-SUD du Musée du Louvre

Nous avons appris avec stupeur
lundi 27 janvier que la direction du Louvre a pris une
décision unilatérale au
sujet de l'accès de l'ensemble des syndicats représentatifs à
la messagerie
interne. En effet, le service informatique a été saisi jeudi
23 janvier par la
direction générale afin qu'il n'autorise plus les
organisations syndicales à
envoyer des messages à tous les utilisateurs de la messagerie
et aux agents
postés. Aucun signalement, aucun avertissement ne nous ont été
signifiés à ce
sujet. Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvés dans
l'impossibilité de
vous communiquer notre expression syndicale et de vous
informer sur les
assemblées générales et l'actualité liée à la mobilisation
nationale.

Nous avons interpellé
l'administrateur général lundi 27 janvier afin d'obtenir des
explications sur
cette grave et inédite entrave syndicale.

Nous avons consulté « La

charte d'utilisation des ressources informatiques du musée du Louvre » (en vigueur depuis le 30 mars 2006) et nous n'avons rien trouvé dans nos envois qui pourraient relever des articles justifiant que la direction prenne la décision de nous censurer ou de nous sanctionner. En tout état de cause, en cas de non-respect de la charte, la direction est tenue de nous informer des raisons de son obstruction.

Le mardi 28 janvier une réponse de l'administrateur général, faisait fi de nos demandes d'explications et nous signifiait que désormais, nous serons obligées, nous organisations syndicales représentatives au Louvre de soumettre nos communications à la direction. Nous sommes sommés de transmettre en format pdf, au plus tard la veille, les messages dont nous souhaitons la diffusion à tous, en joignant le directeur des ressources humaines en copie de notre envoi !!

Bloquer notre communication syndicale est non seulement illégal, mais aussi autoritaire, ce qui est totalement inacceptable.

Ainsi nous exigeons que la Direction revienne sur cette décision contraire à la libre expression des syndicats.

Nous exigeons que cessent immédiatement ce contrôle et cette restriction de nos envois par courrier électronique ! Nous exigeons une réelle démocratie au sein de notre établissement !

[communiqué-entrave-syndicaleTélécharger](#)